DIDDELENG
VILLE DE DUDELANGE

- La Ville de Dudelange met en place un service gratuit d'information juridique à destination de ses citoyen·nes -

- 12 novembre 2026 -

À partir du 12 novembre 2026, la Ville de Dudelange proposera, en collaboration avec le Barreau de Luxembourg, un service gratuit d'information et d'orientation juridique destiné à l'ensemble de la population. Cette initiative vise à faciliter l'accès au droit et à la justice en offrant aux citoyen·nes un premier point de contact pour obtenir des informations sur leurs droits et être orienté·es dans leurs démarches.

Un service de proximité accessible à tous·tes

Face à la complexité de certaines questions juridiques et des procédures qui peuvent en découler, il est essentiel de permettre à chacun·e d'accéder facilement à une première information sur ses droits.

Grâce à cette collaboration, la Ville de Dudelange et le Barreau de Luxembourg souhaitent renforcer les services de proximité et offrir aux habitant·es un accueil gratuit, accessible et assuré par des professionnel·les du droit.

Des avocat·es seront présent·es pour répondre aux questions générales relevant du droit luxembourgeois, notamment dans les domaines suivants :

- le droit civil
- le droit pénal
- le droit de la famille
- le droit du travail
- toute autre question juridique générale.

Informer et orienter dans les démarches juridiques

Ce service permettra aux citoyen·nes de bénéficier d'une première information juridique, de mieux comprendre leurs droits et de s'informer sur les démarches susceptibles d'être entreprises en fonction de leur situation.

Les avocat·es pourront également les orienter vers les services ou professionnel·les compétent·es lorsque cela s'avère nécessaire.

Cette permanence constitue ainsi une première porte d'entrée vers l'information juridique. Elle a pour vocation de faciliter les démarches du public et de contribuer à rendre le droit plus accessible au quotidien.

Informations pratiques

La permanence juridique se tiendra chaque deuxième jeudi du mois, de 11h à 14h, dans la salle des commissions de l'Hôtel de Ville de Dudelange.

- **Première permanence :** jeudi 12 novembre 2026
- **Horaire :** de 11h à 14h
- **Lieu :** salle des commissions, Hôtel de Ville de Dudelange
- **Tarif :** gratuit
- **Accès :** sans rendez-vous

À leur arrivée, les personnes seront orientées par l'accueil de l'Hôtel de Ville vers la salle des commissions.

Par cette initiative menée en collaboration avec le Barreau de Luxembourg, la Ville de Dudelange réaffirme sa volonté de proposer des services de proximité répondant aux besoins concrets de la population et de favoriser un accès plus simple à l'information juridique.

Le collège des bourgmestre et échevin·es
Dan Biancalana, bourgmestre
Loris Spina, Josiane Di Bartolomeo-Ries, René Manderscheid, Claudia Dall'Agnol, échevin·es